

La passe : l'institution avec la destitution¹

Nous avons à nous orienter dans les enjeux, toujours actuels, d'un dispositif de passe. Ce sont des enjeux de savoir, de formation, mais aussi de politique de la psychanalyse dans son rapport aux autres discours. Ils concernent donc la dimension collective où s'institue non pas le discours psychanalytique, qui oriente l'analyste dans les cures, mais ce « mal nécessaire » — c'est par cette expression que Joyce pouvait parler du père — que sont les regroupements d'analystes. En parler au pluriel prend acte d'un *fait* dont nous devons tenir compte dans notre réflexion sur la passe ; en tenir compte et tenter de l'analyser. Ce pluriel est l'index d'un réel : une dispersion des analystes qui se réfèrent à l'élaboration de Lacan. Cette dispersion est un effet durable de la dissolution de l'École freudienne de Paris et de la tentative de la détruire — *Delenda* en fut le signifiant maître — au delà même de la dissolution. Était-ce un effet voulu ? Est-ce à mettre au compte de l'incalculable des effets d'un acte ? Le tracé de cet acte reste à lire, les lectures déjà là étant déterminées, sans l'écart nécessaire, par les façons dont les élèves de Lacan ont répondu et continuent de répondre au réel de la dispersion.

Certains élèves se sont rassemblés en associations, diversement dénommées selon leur orientation : école, société, cercle, espace, association, atelier... D'autres ont préféré ne pas inscrire leur nom dans une institution et fréquenter des enseignements, colloques, publications proposés par les associations. Cette préférence donnée à une position individuelle concerne-t-elle l'institution comme telle dans sa précipitation en institué ? Est-elle l'index d'une difficulté à s'orienter dans la sorte de babélisation que produit l'essaimage de signifiants maîtres, ces S_1 qui cherchent à assurer « l'unité de la copulation du sujet avec le savoir² » ? Est-ce une position prévenue à l'endroit des signifiants maîtres gelés dans un ressassement, efficaces pour constituer des territoires transférentiels mais porteurs de babélisation ? Même si elles ne sont pas le « grand corps » ipéiste dont Lacan en 1956 a fait valoir qu'il n'a, comme Monsieur Valdemar, que l'air d'être parlant, les associations lacaniennes ne sont pas à l'abri des discours de sourds qui peuvent opposer des groupes et des individus dans leur façon de lire des concepts dont l'ordonnance flexible n'est pas reconnue. Plutôt que de surdité, le Lacan d'après 1968 parlerait d'autisme verbeux. Au regard de ces réponses, il n'est pas inutile de considérer le destin de la Proposition de Lacan, en 1967, sur le psychanalyste de l'école, et d'interroger si la « destitution subjective », qui est une coordonnée de l'acte psychanalytique,

¹ Une première version de ce texte est parue en 2007 sous le titre « La passe, une équivoque instituante », *Essaim* n° 18, *La Passe : état des lieux et enjeux*, Ramonville Saint-Agne, Érès.

² J. Lacan, Le séminaire livre XX, *Encore*, Paris, Seuil, 1975, p. 130.

pourrait subvertir l'institué — ce qui est autre chose que le dissoudre ou le détruire — quand l'institution peut en supporter les effets.

Je formule l'hypothèse que la dispersion qui perdure, avec le risque qu'elle porte de confusion des langues, est largement déterminée par les différences de lecture des écrits et des dits par lesquels Lacan a fondé et interrogé la procédure instituée par sa « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École³ ». Si la dispersion des analystes a été et reste un effet dans le réel de la dissolution de l'École freudienne de Paris, les rassemblements qui ont fait réponse au réel de la dissolution restent marqués par la dispersion inaugurale. Il ne suffit pas de constater que ces rassemblements ont obéi à la structure, bien repérée par Balint, de groupes génériques autour de maîtres — des maîtres analystes, ce qui corse l'affaire. Il importe de repérer que le caractère générique des rassemblements a tenu à la façon de rejeter ou de relever la Proposition de Lacan. Ce trait est crucial étant donné l'enjeu de cette Proposition dans la tentative de Lacan de renouveler la formation des analystes. Pour ceux des rassemblements qui ont repris la Proposition, un partage s'est fait d'emblée entre ceux qui ont gardé les éléments passant-passeur-jury de la procédure en excluant que la réponse au passant soit une nomination de l'Analyste de l'École, et ceux qui ont gardé la structure de la procédure en maintenant, donc, la nomination de l'AE-Analyste de l'école. À cette première génération des institutions lacaniennes, ce dernier choix a logiquement produit que ces rassemblements prennent nom d'école. Mais l'expérience a montré assez rapidement que dans cette relève avec nomination de l'AE-Analyste de l'école une différence d'interprétation a opéré : il était attendu, ou pas, que ladite nomination porte à conséquence dans l'ordre du savoir et/ou dans la dimension institutionnelle, qu'elle contribue ou non à traiter l'impossible du groupe analytique. L'enjeu de cette différence de lecture intéresse ce que pourrait être une politique de la psychanalyse : entendons par là la façon dont Lacan établit le nécessaire « raccord » entre les racines de la psychanalyse en intension (l'expérience de la cure poussée à son point de réel) et la psychanalyse en extension « seule base à motiver une école » (présentification de la psychanalyse au monde, responsabilité au regard du discours de la science et de sa façon de remanier les groupes sociaux — y compris analytiques —, responsabilité au regard de la subjectivité de notre époque).

Mon propos n'est pas d'explicitier ces différences pour elles-mêmes, dans leur actualité, mais de tenter de repérer si quelque chose dans les écrits et dits de Lacan peut sinon causer du moins encourager ces différences de lecture, ces malentendus — parler de déviations supposerait d'être assuré d'une *orthédoxa*. Je fais donc une deuxième hypothèse : ces différences de lecture

³ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École », *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 243.

procèdent d'une levée, souvent insue, de certaines équivoques textuelles de Lacan, et donc d'un choix dans l'équivoque. Je prendrai trois formulations canoniques de Lacan dans la Proposition pour éclairer cette hypothèse.

- « *L'analyste ne s'autorise que de lui-même.* » Si la première version de la Proposition soutenait « l'autonomie de l'initiative du psychanalyste » — et cela contre la pratique ipéiste d'une autorisation par l'institution —, la formulation de la deuxième version est sans doute plus près de l'indication de la note adjointe à l'acte de fondation : Lacan y formulait, en 1964, que si le « vouloir du sujet » constitue sa psychanalyse comme didactique, « il doit être averti que l'analyse contestera ce vouloir à mesure même de l'approche du désir qu'il recèle⁴. » La restriction négative —ne... que — de la formulation canonique met en relief un « lui-même » qui est un nœud de questions. Si « lui-même » est réduit à l'équivalence du « soi-même », on comprend que le sens obvie de l'expression soit solidaire du rejet d'un dispositif complexe qui interroge ce « lui-même » dont s'autorise l'analyste. Pourquoi tant de tracas si je m'autorise de moi-même, si je peux « m'installer », ou, dit de façon plus crue, me mettre à mon compte ? Mais si la phrase de Lacan ne peut se dire à la première personne, ni être référée à un genre — Madame X s'autorise d'elle-même —, une équivoque grammaticale apparaît : « lui » vaut-il comme « soi » ou comme neutre ? À quoi, et non plus à qui, renvoie ce neutre ? Sans jamais rendre obligatoire « l'épreuve » d'en rendre compte, Lacan met l'éclairage de ce « ne... que... de lui-même » au principe d'une « refonte » de son école. Déconnectée de la procédure qui vise à l'éclairer, rabattue sur un soi-même, l'autorisation ne manque pas de produire quelques ravages, tamponnés par le retour à la vieille ornière de l'autorisation par « quelques-uns » (analystes et contrôleurs). Prenant la mesure de la déviation, Lacan en vient en 1974 à conseiller au groupe italien de veiller à ce qu'il n'y ait que de l'analyste à s'autoriser de lui-même : car « pas-tout être à parler ne saurait s'autoriser à faire un analyste⁵ ». Quelques mois plus tard, il n'hésite pas à évoquer « l'analyste “moyen” soit qui ne s'autorise que de son égarement⁶ ». Le « lui-même » est donc autre chose que le sujet égaré dans la métonymie associative des S_1 et jouet du fantasme dont s'assure son désir. Si le rabattement du « lui-même » sur le « soi-même » est au principe d'une auto-autorisation à entendre comme auto-ritualisation, interroger ce « lui-même » au regard de la « destitution subjective » est au cœur des relèves de la Proposition qui soutiennent l'enjeu de savoir du dispositif de passe : cerner le réel dont se forme l'analyste, la prise autre d'un désir inédit où n'opère plus l'assurance du fantasme. Le neutre du « lui-même » serait-il index d'un point de réel qui donne lieu à nomination ? Il n'est pas rare que la nomination « AE » soit élaborée, appui pris sur les séminaires borroméens, comme nomination réelle non d'une

⁴ *Ibidem.*, p. 234.

⁵ *Ibidem.*, p. 308.

⁶ J. Lacan, *Ornicar ?*, n° 1, 1975, p. 5.

personne ou d'un analyste, mais de ce qui *de l'analyste* est venu faire trou, triple trou. Faire trou dans, et de, ce « LUI » ?

- *Le psychanalyste de l'École*. Il est assez saisissant que nombre d'élaborations sur ce « de l'analyste », nommé par les deux lettres AE, peuvent faire l'économie du nom d'abord avancé par Lacan, psychanalyste de l'École, puis maintenu dans le nom double : AE-Analyste de l'école. La réduction de ce nom aux seules lettres initiales fait l'économie de l'équivoque du *de* dans ce complément de nom. Est-ce un *de* d'appartenance, ce qu'écrit plutôt l'AME (analyste membre de l'école) ; un *de* d'origine et d'extraction (Analyste issu de l'École et en portant la marque) ; un *de* de fonction au sens où x est dit analyste de y ou pour y — psychanalyste de l'École au sens où il serait en place d'analyste pour l'École ? Cette dernière lecture, plutôt objet de rejet et de scandale, fait que l'équivoque de ce nom est largement méconnue, la réduction au sigle AE favorisant la méconnaissance⁷. Repérer la méconnaissance de cette équivoque permet d'éclairer qu' « analyste de l'École » soit parfois devenu « Analyste d'école » ou l'étonnante production verbale « AE d'école » : qu'entendre par « analyste de l'École d'école » ?

- « Devenir responsable du progrès de l'École, *devenir analyste de son expérience même*. » Lever, en général à son insu, l'équivoque du *de* dans le nom « psychanalyste de l'École » rend impossible d'entendre une possible équivoque dans l'expression par laquelle Lacan rend compte du « vouloir » du passant qui demande à « se faire autoriser comme analyste de l'École ». Dans l'expression ci-dessus on peut lire l'équivoque précédemment évoquée (extraction, appartenance, fonction) avec le « psychanalyste de l'École ». L'équivoque sur le possessif, « son » ici, renvoyant au sujet de la phrase, selon le sens obvie, ou au complément de nom est une équivoque grammaticale qu'affectionne Lacan. Le passant demande-t-il à être autorisé comme praticien à partir de « son » expérience à lui et de l'éclairage qu'il en donne dans le dispositif ? Le passant demande-t-il à être autorisé comme analyste de l'expérience de l'École, au sens où Lacan a pu définir l'École comme « communauté d'expérience » entre les membres, comme « milieu d'expérience et de critique⁸ » ? Y serait-il autorisé à partir de l'épreuve d'éclairer le point de réel où « IL » s'est formé et autorisé « de l'analyste » ? À partir de « l'épreuve » (le terme insiste dans les années 1970 remplaçant presque celui de procédure) de confier à d'autres ce qui en fait trace. Pour cette fonction, Lacan en 1968 parle déjà de « place », une place qui dès lors qu'elle serait « habitée par un tout autre type d'individu » serait « susceptible de

⁷ A. Tardits, « Analyste de l'École ? Quel drôle de nom ? Pourquoi pas ... », dans *La Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École en 2007, Carnets de l'EPSF, Cahiers pour une École*, 2008.

⁸ J. Lacan, « Proposition du 9 octobre 1967 », *Analytica*, 1978 (première version).

changer [...] la nature du discours⁹ ». Discours, dans cette formulation de 1973, vaut pour lien social : celui entre les analystes aussi bien, dès lors que la visée ne serait pas de contester l'autorité instituée mais de « l'extraire de la fiction ».

La mise à jour de cette équivoque est sans doute restée marginale. Elle est au principe de tentatives d'instituer *avec* la passe, *avec* la nomination de l'analyste de l'École, une place (soit autre chose qu'un titre, une « nomination-à », et même une fonction) d'où l'analyste de l'École puisse contribuer au « raccord » de la psychanalyse en intension et de la psychanalyse en extension, ce qui suppose si l'on suit les trois « facticités » de la Proposition, de tenter de traiter l'impossible du groupe analytique. Instituer, avec l'expérience du dispositif de passe et la nomination de l'analyste de l'École, un nouage de ces ronds distincts que sont la cure, l'école et l'association, est une tentative qui a cours.

Peut-on faire un pas de plus dans le sens d'articuler comment le neutre du « lui-même » pourrait « extraire de la fiction » un mode instituant autre ? Ni « moi », ni sujet représenté par un signifiant pour un autre signifiant, ni objet *a* pas encore advenu comme effet de la structure de langage, ce LUI-là, rencontré dans le procès de destitution subjective et le désarrimage du fantasme, est sans doute au plus près de cet « humus humain » qui n'est pas encore le parlêtre affecté comme corps et institué comme sujet du signifiant par le parasite langagier. Approcher ce LUI-là « dévoile par quel truc ça s'est produit », par quel truc s'est produit que le langage en son défaut a pu se brancher sur quelque béance du vivant prématuré, par quel truc ça s'est produit que *dire* ait pu venir à cet être humain-là, à ce LUI-là. Approcher au plus près de ce LUI et s'en extraire, en revenir et s'autoriser de ce rebroussement à partir duquel parler est possible, ça permet sans doute, comme l'écrivait Deligny, de voir venir le langage de loin. Il en parle ainsi : « L'homme est fait pour ruminer du verbe, et ce LUI là semble bien s'en foutre éperdument de ce dont notre chair est pétrie. J'appartiens au langage, et c'est un monde. Je lui dois tout. Il est mon maître. De vivre proche de ces enfants-là, qui lui échappent, je le vois venir et de loin ». Voir venir le langage de loin permet de voir venir l'institué. Et de voir venir l'institué de loin. Ça permet peut-être non pas d'être en dehors de l'institué — illusion dès lors qu'on parle — mais d'y être à une place qui permet qu'autre chose ait lieu... dans l'institution pourquoi pas. La référence à Deligny, rebelle à l'institution autant qu'on peut l'être, peut surprendre¹⁰. Mais peut-être pouvons-nous prendre de la graine de sa tentative avec les autistes, contemporaine du

⁹ J. Lacan, *Ornicar ?*, n° 12-13, 1977, p. 117-123.

¹⁰ F. Deligny, *Les enfants et le silence*, Paris, Galilée, 1980.

questionnement le plus radical de Lacan sur le parasite langagier, sur ce qui pourrait faire trace d'autisme chez l'analyste et sur ce qui permet de « forcer cet autisme¹¹ »... à deux dans la cure, à plusieurs dans l'institution. Dans ce même temps, il regrette que Freud n'ait pas introduit le LUI, semblant faire écart entre son LUI et le *ES* freudien.

Pas plus qu'il n'y a jamais eu obligation pour l'analyste d'éclairer ce qu'a été pour lui ladite « passe », pas plus n'y-a-t-il de lecture obligée ou autorisée. Pouvoir à partir d'une expérience commune du dispositif de passe, croiser des lectures différentes et mettre au travail, soumettre à la critique, les tentatives qu'elles produisent dans l'espace institutionnel est un enjeu majeur pour contrer le réel de la dispersion. Le faire non pas malgré mais *avec* les différences de lecture nécessite de se faire la dupe du réel du dispositif, de donner leur juste place à ces différences dans l'École qui, par le biais actuel *des* écoles, doit pouvoir rester « milieu d'expérience et de critique ».

¹¹ J. Lacan, Séminaire *L'acte psychanalytique*, séance du 19 juin 1968, Séminaire inédit, *L'insu que sait de l'une bévue s'aile à mourre*, séance du 19 avril 1977. Un établissement de ce séminaire est paru dans la revue *l'Unebévue* n° 21, Paris, hiver 2003.